

Service : SMTBA
Réf : CR/PV/MM
Tél. : 04 66 56 10 82

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le 01/07/2026

ID : 030-200003325-20260629-CS2026_02_05A-DE



CS2026_02_05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 29 JUIN 2026

Convoqué le 23 juin 2026, le Comité Syndical du SMTBA s'est réuni en Salle des Assemblées de l'ATOME, à Alès, le lundi 29 juin 2026 à 17 h 30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS (11) :

Christophe RIVENQ, Jean-Luc GIBELIN, Jacques PEPIN, Aurélie GENOLHER, Denis KUCHARCZAK, Jalil BENABDILLAH, Liliane ALLEMAND, Lionel ANDRE (pouvoir à Jacques PEPIN), Marc BENOIT (suppléant de Jean-Charles BENEZET), Claire LAPEYRONIE (pouvoir à Aurélie GENOLHER), Philippe RIBOT (pouvoir à Liliane ALLEMAND)

ABSENTS EXCUSÉS (5) :

Régis BAYLE, Ghislain CHASSARY, Kathy GUYOT, Monique NOVARETTI, Fabrice VERDIER

Madame Aurélie GÉNOLHER est désignée secrétaire de séance.

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Désignation des membres appelés à siéger au GART (Groupement des Autorités Responsables des Transports)

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°20171801-B1-001 du 18 janvier 2017 portant constatation du périmètre du Syndicat Mixte des Transports publics du Bassin d'Alès,

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2017-11-28-005 du 28 novembre 2017 portant modification statutaire du Syndicat Mixte des Transports publics du Bassin d'Alès,

Vu la délibération CS2015_01_01 du SMTBA en date du 5 février 2015 renouvelant l'adhésion et désignant les membres du Syndicat siégeant au GART,

Vu la délibération CS2026_01_01 du SMTBA en date du 7 mai 2026 approuvant la composition du Comité Syndical du SMTBA suite au renouvellement des élus du Syndicat,

Vu les statuts du GART adoptés lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 septembre 2005,

Considérant que l'article premier des statuts du « Groupement des Autorités Responsables de Transport » fixe le but de l'association :

- assurer les échanges d'informations entre les élus responsables des mobilités et des transports de marchandises,
- ouvrir le dialogue avec tous les acteurs concernés par les mobilités,
- être l'interprète des autorités organisatrices de transport pour toutes les questions relatives aux déplacements de personnes et aux transports de marchandises auprès de l'État et de l'Union européenne,
- développer les échanges sur les mobilités et les transports de marchandises avec les collectivités territoriales au niveau européen et mondial ;

Considérant que les statuts et le règlement intérieur de l'Association indiquent que les Autorités Organisatrices de Transports (AOT), membres du GART, désignent leurs représentants, un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de l'Assemblée Générale du Groupement,

Considérant que suite au renouvellement des élus du Syndicat, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant du SMTBA,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉSIGNE

- **Monsieur Jean-Luc GIBELIN** comme représentant titulaire et **Monsieur Christophe RIVENQ** comme représentant suppléant du Syndicat pour siéger au GART

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le 01/07/2026

ID : 030-200003325-20260629-CS2026_02_05A-DE

S²LO

Pour extrait conforme,

Le Président,
Christophe RIVENQ

Le secrétaire de séance,
Aurélié GENOLHÉ

